

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres, tenue le quatorze (14) novembre deux mille seize (2016), à 19h30, sous la présidence de monsieur Dominic Tremblay, maire, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 1026, chemin des Coudriers à L'Isle-aux-Coudres.

SONT PRÉSENTS : . Dominic Tremblay, maire
. Violette Bouchard, conseillère
. Viateur Tremblay, conseiller
. Ginette Claude, conseillère
. Céline Dufour, conseillère
Patrice Desgagnés, conseiller
Noëlle-Ange Harvey, conseillère

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et forment quorum.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**
- 3. DISCOURS DU MAIRE 2016**
- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2016**
- 5. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS D'OCTOBRE 2016**

6. RÈGLEMENTATION :

Aucun.

7. RÉOLUTIONS :

7.1. ADMINISTRATION / REPRÉSENTATIONS

7.1.1. Dépôt des déclarations d'intérêt pécuniaires des membres du conseil municipal;

7.1.2. Adoption et publication du calendrier relatif à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017;

7.1.3. Paiement du don à la Fondation de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul pour les défunts de l'année 2015-2016;

7.1.4. Soupers de Noël des employés municipaux, membres du conseil municipal, pompiers volontaires et bénévoles de la bibliothèque municipale;

7.1.5. Adhésion annuelle à La Marée;

7.1.6. Renouvellement de l'espace-annonce dans le feuillet paroissial de la Paroisse St-François-d'Assise;

7.1.7. Renouvellement de l'entente pour le projet Développement Économique par le Fonds Insulaire (DÉFi);

7.1.8. Vœux des Fêtes de moncharlevoix.net;

7.1.9. Partenariat avec l'école Saint-Pierre pour l'embellissement et l'aménagement de la cour arrière de l'école;

7.1.10. Dépôt du rapport financier;

7.1.11. Dépôt des procès-verbaux des 22 août, 13 octobre et 3 novembre 2016 de la Corporation Restons Chez Nous;

7.1.12. Célébration de la fête de l'Halloween;

7.1.13. Signature du contrat de travail 2016-2017 de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

7.2. LOISIRS / CULTURE / PATRIMOINE / TOURISME

7.2.1. Soutien à la diffusion de la programmation de la bibliothèque;

7.3. TRANSPORT / VOIRIE / TRAVAUX PUBLICS / AQUEDUC / ÉGOUT / DÉNEIGEMENT

7.3.1. Compensation financière à madame Linda Castonguay pour l'utilisation de son véhicule tout-terrain pour l'entretien de la piste de ski de fond;

7.4. INCENDIE / SÉCURITÉ CIVILE

7.4.1. Dépôt du rapport technique intitulé « Étude de débit et dimensionnement des installations septiques de la caserne incendie du chemin de la Baleine » préparé par monsieur Philippe Harvey, ingénieur, de Harp Consultant;

7.4.2. Brunch annuel des pompiers volontaires;

7.5. URBANISME / AMÉNAGEMENT / ZONAGE

7.5.1. Confirmation du titre de propriété de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres – chemin Cartier (Voie publique);

8. VARIA

9. RENCONTRES ET REPRÉSENTATIONS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

#2016-11-364 – Ouverture de la séance

À 19h34, le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

#2016-11-365 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 14 novembre 2016 en gardant le varia ouvert.

#2016-11-366 – Discours du maire 2016

RAPPORT DU MAIRE 2016 SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-COUDRES

Chers citoyens,
Chères citoyennes,

En conformité des dispositions de l'article 955 du *Code municipal du Québec* (chapitre C-27.1) et de l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus* (chapitre T-11.001), il est de mon devoir de vous faire part de la situation financière de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres et de traiter des éléments suivants, à savoir :

Les derniers états financiers de la municipalité et le dernier rapport du vérificateur externe;
Les réalisations de la municipalité de novembre 2015 à novembre 2016;
Les indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice 2016;
La liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$;

Les orientations générales du budget 2017;
Les rémunérations et allocations de dépenses reçues par chacun des membres du conseil municipal.

Cet exercice est toujours périlleux puisqu'il se situe entre la très grande volonté de chaque élu d'offrir le meilleur à la population de L'Isle-aux-Coudres et la capacité de payer de ses contribuables.

1. Les derniers états financiers de la municipalité et le dernier rapport du vérificateur externe :

La municipalité de L'Isle-aux-Coudres a terminé l'exercice financier 2015 avec un excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé) de 463 882,00 \$. Pour plus de détails concernant les grandes lignes du rapport financier de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres pour l'exercice financier terminé au 31 décembre 2015, je vous rappelle qu'il est disponible pour consultation au bureau municipal. Celui-ci a été déposé aux archives de la municipalité lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 avril dernier.

La vérification du rapport financier pour l'année 2015 a été effectuée par la firme Aubé Anctil Pichette et associés, comptables professionnels agréés, le tout conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Par l'intermédiaire de son rapport financier, le vérificateur externe a émis l'opinion suivante concernant les états financiers au 31 décembre 2015, à savoir :

« À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-COUDRES et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette), de leur flux de trésorerie et de leurs gains et pertes de réévaluation pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur ».

2. Les réalisations de la municipalité de novembre 2015 à novembre 2016 :

Plusieurs réalisations municipales ont vu le jour entre les mois de novembre 2015 et novembre 2016.

Concernant la voirie :

Plusieurs chantiers ont pris d'assaut les chemins municipaux en 2016. Tout d'abord, des travaux de stabilisation des berges ont été effectués dans des secteurs des chemins de la Bourroche, des Coudriers et du Mouillage. Ces travaux ont été subventionnés en partie par le ministère de la Sécurité Publique. Puis, des travaux de rapiéçage de la chaussée à l'enrobé bitumineux ont également été faits dans les chemins de la Bourroche, du Bout-d'en-Bas, des Coudriers (tronçon sous gestion municipale), des Crans, de l'Islet, du Mouillage, Tremblay et de la Côte à Picoté. Enfin, un nouveau tracteur à pelouse a été acquis.

Concernant les loisirs et la culture :

Nous avons continué le développement de la Halte du Pilier, notamment en adoptant un plan d'aménagement pour celle-ci et en y installant de l'affichage. Le garage s'y trouvant a aussi été déplacé afin d'optimiser la commodité des lieux. Ainsi, la municipalité souhaite contribuer au développement des sports nautiques sur l'Isle, dont notamment le *kitesurf*.

Concernant le service incendie :

Le conseil municipal a relancé le dossier d'agrandissement et de rénovation de la caserne incendie. Celui-ci suit son cours mais l'échéancier a dû être revu pour diverses raisons. Le service incendie a également procédé à la formation de deux (2) pompiers volontaires à titre d'opérateurs autopompe ainsi qu'à l'achat d'équipements divers.

Autres réalisations :

En fin d'année 2015, le conseil municipal a adopté une convention de travail pour ses employés municipaux, laquelle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier dernier.

La municipalité a de plus accordé différents appuis, soit notamment un appui à un projet d'établissement d'une marina sur L'Isle-aux-Coudres et un nouvel appui à

ZIP Saguenay-Charlevoix pour le dépôt d'une demande d'aide financière à Environnement Canada visant à mettre sur pied une campagne de sensibilisation pour la protection et la mise en valeur de la Pointe du Bout-d'en-Bas.

Le site Internet de la municipalité a aussi été modernisé afin de le rendre plus convivial et plus pratique pour ses utilisateurs.

Deux terrains adjacents au stationnement qui est contigu au terrain de jeux municipal ont été acquis, ce qui permettra d'accéder audit stationnement via le chemin des Coudriers ainsi qu'un accès plus facile et plus sécuritaire aux gros véhicules.

Après diverses rencontres tenues avec des gens du milieu, le conseil municipal a adopté un plan d'actions et d'orientations 2016-2020 de la politique familiale de L'Isle-aux-Coudres.

Ensuite, diverses démarches entamées au cours de l'année 2015 ont finalement vu le jour, alors que d'autres ont été renouvelées ou modifiées, je pense notamment au renouvellement de notre entente avec la SPCA pour une période de cinq (5) ans, à la mise en place d'une borne de recharge pour véhicules électriques à proximité de l'édifice municipal, le tout en collaboration avec la MRC de Charlevoix et à la conservation du service de transport adapté dont une journée supplémentaire a été ajoutée pour permettre aux gens ayant une déficience physique de participer à une journée d'activités en collaboration avec le CIUSSS de la Capitale-Nationale.

Je tiens aussi à vous préciser qu'un comité sera formé prochainement concernant la voie d'attente pour le traversier à Saint-Joseph-de-la-Rive. Des rencontres auront lieu à ce sujet afin de trouver des solutions qui sauront satisfaire les intérêts de chacune des parties impliquées. Des représentants des municipalités de L'Isle-aux-Coudres et des Éboulements, de la Société des Traversiers du Québec et du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec devraient participer aux discussions.

Enfin, je tiens à vous préciser que nous avons enclenché, en début d'année, les démarches pour mettre en place un service de premiers répondants mais que nous sommes toujours en attente de l'approbation du ministère de la Santé et des Services sociaux.

3. Les indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice 2016 :

Le conseil municipal ne ménage pas les efforts afin que soit respecté, au 31 décembre 2016, les prévisions budgétaires adoptées pour l'exercice financier courant. Toutefois, ce n'est que lors de la vérification des états financiers par notre vérificateur externe que nous connaissons la situation financière de la municipalité.

4. La liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$:

Vous trouverez plus bas la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000,00 \$ que la municipalité de L'Isle-aux-Coudres a signés depuis le mois de novembre 2015 ainsi que la liste des contrats comportant une dépense de 2 000,00 \$ conclus avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000,00 \$.

Fournisseurs	Description de la dépense	Montant de la dépense
9101-3243 Québec Inc.	Rapiéçage des chemins à l'enrobé bitumineux	57 184,43 \$
9101-3243 Québec Inc.	Entretien hivernal des chemins municipaux pour 2016-2017	136 705,25 \$
Autobus Marcel Harvey	Transport adapté	25 869,38 \$
MRC de Charlevoix	Quotes-parts	336 221,00 \$

Sûreté du Québec	Service de police	129 901,00 \$
Groupe Ultima	Assurances de la municipalité	67 546,00 \$
Tetra Tech	Honoraires professionnels en ingénierie	33 459,06 \$
Aurel Harvey et Fils Inc.	Stabilisation des berges (chemins de la Bourroche, des Coudriers et du Mouillage)	148 317,75 \$

5. Les orientations générales du budget 2017 :

Le conseil municipal, de concert avec l'administration municipale, a débuté la préparation du budget 2017 et, d'après les travaux effectués jusqu'à maintenant, nous ne sommes pas en mesure de vous faire part ni des grandes lignes de ce budget ni des différents taux de taxes qui seront adoptés.

Soyez assurés que la volonté du conseil municipal est de maintenir les taux de taxation foncière au plus bas possible afin de respecter la capacité de payer de l'ensemble des contribuables. Vous devez toutefois être conscients que la municipalité se doit de réaliser tous les travaux nécessaires au bien-être de la communauté insulaire ainsi qu'au développement économique de l'Isle.

Comme à chaque année, nous restons à l'affût des programmes d'aide gouvernementale afin de pouvoir réaliser nos travaux au moindre coût possible.

Bien que nous soyons encore à l'étude préliminaire du budget, je me permets de vous dire que les travaux qui nous préoccupent principalement sont la réfection du tronçon municipal du chemin des Coudriers (secteur Sud de l'Isle), la mise en chantier de la caserne incendie, la deuxième phase du réseau municipal d'aqueduc et d'égout et la réfection du barrage du moulin à eau.

Bien entendu, le dossier de protection du Domaine du Bout-d'en-Bas ainsi que le projet de marina sont des dossiers que nous suivons de près, et ce, bien qu'ils soient menés par des organismes privés.

6. Les rémunérations et allocations de dépenses reçues par chacun des membres du conseil municipal :

La rémunération et l'allocation de dépenses annuelles que je reçois de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres, en tant que maire, s'établissent comme suit : 9 956,40 \$ en rémunération et 4 978,20 \$ en allocation de dépenses.

La rémunération et l'allocation de dépenses que je reçois de la MRC de Charlevoix, en tant que maire et préfet suppléant, s'établissent à 8 420,48 \$.

Les rémunérations et les allocations de dépenses que les conseillers reçoivent de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres s'établissent comme suit au total : 19 912,80 \$ en rémunérations et 9 956,40 \$ en allocations de dépenses.

7. Adoption du budget 2017

Le budget pour l'exercice financier s'échelonnant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 sera adopté lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal qui se tiendra à la salle ordinaire dudit conseil, le 15 décembre 2016, à 19h.

J'espère vous voir en grand nombre lors de cette séance extraordinaire du conseil municipal alors que le conseil municipal sera en mesure de vous préciser les détails concernant les prévisions budgétaires de l'année 2017.

En terminant, je me permets de vous rappeler que le conseil municipal ne ménage ni les efforts ni son temps afin d'améliorer les services offerts sur L'Isle-aux-Coudres et en faire une place de choix. J'espère que le travail investi transparaît dans nos décisions, lesquelles sont toujours prises en prenant en compte du bien-être des contribuables. En cette dernière année de mandat du conseil municipal actuel, je tiens à vous remercier pour votre confiance et votre appui.

Je vous souhaite de passer d'agréables fêtes de fin d'année.

Dominic Tremblay, maire

#2016-11-367 – Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2016

Il est proposé par madame Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2016.

#2016-11-368 - Adoption des comptes payés et à payer du mois d'octobre 2016

Il est proposé par monsieur Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les comptes payés et à payer du mois d'octobre 2016.

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-COUDRES

COMPTES PAYÉS OCTOBRE 2016	
Masse salariale	14 960.92 \$
Dominic Tremblay (salaire du maire)	959.08 \$
Dominic Tremblay (congrès FQM+cellulaire)	417.37 \$
Pamela Harvey (congrès ADMQ)	392.25 \$
Brigitte Dufour (baguettes activité percussions)	57.46 \$
Patrice Desgagnés (congrès 2016)	106.30 \$
Me Véronique Duchesnes en fiducie (achat 2 terrains)	26 000.00 \$
Mouvement action chômage	50.00 \$
Fabrique St-Louis	125.00 \$
Sport Action Isle-aux-Coudres	500.00 \$
Visa Desjardins	562.62 \$
Pétroles Irving	501.06 \$
Hydro Québec	2 802.19 \$
Centre d'Études collégiales en Charlevoix	180.00 \$
Bell Mobilité	86.24 \$
Tremblay & Fortin, arpenteurs géomètres	1 264.73 \$
Tetra Tech (honoraires professionnels)	6 840.18 \$
Municipalité Baie Sainte-Catherine	100.00 \$
Guylaine Guay (remboursement taxes municipales et scolaires)	79.42 \$
Association Directeurs Municipaux (formation Paméla Harvey)	319.63 \$
Estelle Guay (remboursement taxes municipales et scolaires)	79.42 \$
Sonic (huile à chauffage)	898.81 \$
Revenu Canada (remises octobre 2016)	2 838.17 \$
Revenu Québec (remises octobre 2016)	7 204.91 \$
SOUS-TOTAL :	67 325.76 \$
COMPTES PAYÉS RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT	
Bell Canada	82.25 \$
Hydro Québec	7 835.20 \$
SOUS-TOTAL :	7 917.45 \$
COMPTES À PAYER	
Atelier Zig-Zag	206.96 \$

Atelier Mécanique Dufour	392.06 \$
Bureauthèque Pro Inc.	188.96 \$
Communication Charlevoix	219.55 \$
CRSBP	86.88\$
Daniel Tremblay (remb. Cellulaire août, septembre, octobre)	60.00 \$
Énergie et Ressources naturelles	40.00 \$
Entreprises d'Électricité Dufour	1 155.13 \$
Excavation de l'Isle	327.68 \$
Excavation Guylain Tremblay	425.94 \$
G. Perron Excavation	505.89 \$
Harp Consultant	2 931.86 \$
Hebdo Charlevoisien	137.97 \$
Karine Boudreault (location terrain stationnement Octobre 2016)	100.00 \$
Les Moulins de l'Isle-aux-Coudres	124.87 \$
Lynda Tremblay, (bébé Abygaëlle Boudreault, née le 23 août 2016)	250.00 \$
MRC de Charlevoix	43.48 \$
Novexco Inc.	424.75 \$
PG Solutions (formation web logiciel des permis)	557.63 \$
Promotion A.T.	150.96 \$
Quincaillerie Castonguay	1 617.19 \$
Quincaillerie Dufour	134.46 \$
SEAO	268.79 \$
Société d'Histoire de Charlevoix	35.00 \$
Suroît Aventures (activité camp de jour)	86.23 \$
Les Tachographes Québec Inc.	3 190.56 \$
Tremblay Bois Mignault Lemay	903.14 \$
Valère d'Anjou	33.00 \$
Ville de Baie St-Paul	170.16 \$
SOUS-TOTAL :	14 769.10 \$
COMPTES À PAYER RÉSEAU AQUEDUC ET EGOUT	
Environex	454.82 \$
Entreprises Jacques Dufour	782.87 \$
Laboratoire MAT Inc.	665.71 \$
Transport R.J. Tremblay	325.84 \$
Pompaction Québec	1 895.48 \$
Quincaillerie Dufour	37.28 \$
Quincaillerie Castonguay	894.96 \$
Réal Huot	276.27 \$
G. Perron Excavation	3 392.91 \$

Xylem	2 245.31 \$
SOUS-TOTAL :	10 971.45 \$
GRAND TOTAL :	100 983.76 \$

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière

#2016-11-369 - Dépôt des déclarations d'intérêt pécuniaires des membres du conseil municipal

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer les déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres ce 14 novembre 2016.

#2016-11-370 - Adoption et publication du calendrier relatif à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par monsieur Patrice Desgagnés résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017, qui se tiendront, sauf exception, le deuxième lundi de chaque mois et qui débuteront à 19h00 :

- 9 janvier
- 13 février
- 13 mars
- 10 avril
- 8 mai
- 12 juin
- 10 juillet
- 14 août
- 11 septembre
- 2 octobre (premier lundi du mois d'octobre)
- 13 novembre
- 11 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi régissant la municipalité.

#2016-11-371 – Paiement du don à la Fondation de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul pour les défunts de l'année 2015-2016

Il est proposé par madame Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement du don à la Fondation de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul d'un montant de 500,00 \$ représentant les vingt (20) défunts de la municipalité pour 2015-2016. Par la présente, la dépense et le paiement sont autorisés.

#2016-11-372 – Soupers de Noël des employés municipaux, membres du conseil municipal, pompiers volontaires et bénévoles de la bibliothèque

Il est proposé par madame Céline Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les budgets suivants pour les différents soupers de Noël des intervenants municipaux, à savoir :

- . un budget de mille dollars (1 000,00 \$) pour le souper de Noël des conseillers et employés municipaux. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés à même le fonds général;
- . un budget de deux cents (200,00 \$) pour le souper de Noël des bénévoles de la bibliothèque municipale. Par la présente, la dépense et le paiement sont autorisés à même le budget de la bibliothèque;
- . un budget de cinq cents (500,00 \$) pour le souper de Noël des pompiers volontaires. Par la présente, la dépense et le paiement sont autorisés à même le budget du service incendie de l'Isle-aux-Coudres.

#2016-11-373 – Adhésion annuelle à La Marée

Il est proposé par madame Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers de devenir membre corporatif de La Marée dont la mission est le soutien aux proches, parents et amis de personnes atteintes d'une maladie mentale, le tout au coût de 25,00 \$ pour l'année 2017. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2016-11-374 – Renouvellement de l'espace-annonce dans le feuillet paroissial de la Paroisse St-François-d'Assise

Considérant que la municipalité a déjà payé l'espace-annonce pour le feuillet paroissial en janvier 2016 pour la période couvrant du 26 avril 2016 au 19 avril 2017, tel que le stipule la résolution du conseil municipal portant le numéro 2016-01-16;

Considérant la constitution de la nouvelle paroisse de Saint-François-d'Assise qui regroupera les neuf (9) communautés chrétiennes de Charlevoix-Ouest;

Considérant que la création de cette nouvelle paroisse nécessite des modifications importantes au feuillet paroissial et qu'il serait opportun que la période de renouvellement de l'espace-annonce vise l'année financière, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par madame Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'espace-annonce de la municipalité dans le feuillet paroissial de la Paroisse de St-François-d'Assise au montant de 155,00 \$ (en tenant compte du crédit) couvrant la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2016-11-375 – Renouvellement de l'entente pour le projet Développement Économique par le Fonds Insulaire (DÉFi)

Considérant que le projet Développement Économique par le Fonds Insulaire (DÉFi) a déposé le ou vers le 2 novembre 2016 une demande de renouvellement de l'entente entre la municipalité et les Cercles d'emprunt;

Considérant la recommandation du comité DÉFi qui considère que le montant actuel de capitalisation du fonds est suffisant pour offrir un microcrédit aux futurs demandeurs pour l'année 2017, s'il y a lieu, et que seul un montant de 3 000,00 \$ couvrant les frais d'opérations de l'organisme devrait être donné par la municipalité;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par madame Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'entente pour le DÉFi avec les Cercles d'Emprunt de Charlevoix par un don de 3 000,00 \$ pour l'année 2016 avec possibilité de revoir à la hausse ce don advenant le cas où plus de deux microcrédits devaient être accordés. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2016-11-376 – Vœux des Fêtes de moncharlevoix.net

Il est proposé par madame Céline Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une dépense de 125,00 \$ plus taxes pour annoncer nos vœux des Fêtes, soit de Noël et du Jour de l'An, sur le site www.moncharlevoix.net. Par la présente, la dépense et le paiement sont autorisés.

#2016-11-377 - Partenariat avec l'école Saint-Pierre pour l'embellissement et l'aménagement de la cour arrière de l'école

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

#2016-11-378 – Dépôt du rapport financier

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer le rapport financier de la municipalité au 31 octobre 2016.

#2016-11-379 – Dépôt des procès-verbaux des 22 août, 13 octobre et 3 novembre 2016 de la Corporation Restons Chez Nous

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer les procès-verbaux des 22 août, 13 octobre et 3 novembre de la Corporation Restons Chez Nous.

#2016-11-380 – Célébration de la fête de l'Halloween

Considérant que la fête de l'Halloween est maintenant toujours célébrée le 31 octobre, et ce, peu importe le jour de la semaine sur lequel tombe cette journée;

Considérant que le 31 octobre peut tomber un jour de semaine et que les enfants peuvent avoir de l'école le lendemain;

Considérant que cette fête demande beaucoup de préparations et d'organisation aux parents;

Considérant que les enfants sont souvent fatigués à la fin de cette journée et qu'il est difficile pour eux de s'endormir en raison de l'excitation causée par la récolte de bonbons;

En considération de ce qui précède, il est proposé par madame Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la MRC de Charlevoix de se pencher sur la possibilité de faire en sorte qu'à chaque année, la célébration de la fête de l'Halloween ait lieu le dernier vendredi du mois d'octobre, sans égard à la date, et ce, dans toutes les municipalités du comté de Charlevoix-Ouest.

#2016-11-381 – Signature du contrat de travail 2016-2017 de la directrice générale et secrétaire-trésorière

Considérant que le contrat de la directrice générale et secrétaire-trésorière est venu à échéance le 2 mai dernier;

Considérant qu'il avait été convenu de revoir les conditions de travail de la cette dernière à la suite de sa période de probation de six (6) mois;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par monsieur Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière adjointe à signer le contrat de travail 2016-2017 de Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière, et ce, rétroactivement au 2 novembre 2016, et que celui-ci soit déposé aux archives de la municipalité.

#2016-11-382 – Soutien à la diffusion de la programmation de la bibliothèque

Il est proposé par madame Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers de poursuivre la collaboration au soutien à la diffusion de la programmation des bibliothèques, et plus particulièrement de celle de L'Isle-aux-Coudres, dans le journal local Le Charlevoisien et d'autoriser la contribution de 345,83 \$ pour l'année 2017. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2016-11-383 – Compensation à madame Linda Castonguay pour l'utilisation de son véhicule tout-terrain pour l'entretien de la piste de ski de fond

Considérant que la municipalité ne possède pas de véhicule tout-terrain;

Considérant que la municipalité emprunte le véhicule tout-terrain de madame Linda Castonguay pour l'entretien annuel de son sentier multifonctionnel (piste de raquettes et ski de fond), et ce, depuis quelques années;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par monsieur Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de donner un montant de cent dollars (100,00 \$) à madame Linda Castonguay, à titre de compensation monétaire pour l'utilisation de son véhicule tout-terrain. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2016-11-384 – Dépôt du rapport technique intitulé « Étude de débit et dimensionnement des installations septiques de la caserne incendie du chemin de la Baleine » préparé par monsieur Philippe Harvey, ingénieur, de Harp Consultant

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer le rapport technique intitulé « Étude de débit et dimensionnement des installations septiques de la caserne incendie du chemin de la Baleine » préparé par monsieur Philippe Harvey, ingénieur, de Harp Consultant, lequel remplace tout autre document préparé antérieurement par ledit ingénieur qui concerne la conception des futures installations de la caserne incendie de la municipalité.

#2016-11-385 – Brunch annuel des pompiers volontaires

Considérant que la brigade incendie organise annuellement un brunch afin de financer une partie de ses opérations;

Considérant que cette activité de financement célébrera son cinquième (5^e) anniversaire cette année;

Considérant que la grande majorité des aliments servis lors de ce déjeuner proviennent de commandites données par divers partenaires;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par madame Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

.D'autoriser la tenue du brunch annuel par la brigade incendie de la municipalité de l'Isle-aux-Coudres, le dimanche, 27 novembre 2016, à la salle municipale de l'édifice municipal, lequel se veut une activité de financement pour ladite brigade incendie;

.De fixer le coût de chaque déjeuner à 12,00 \$;

.De donner un déjeuner gratuit par commerce ou particulier partenaire du déjeuner et du lave-o-thon, autre activité de financement du service incendie, et ce, afin de leur remercier de leur précieuse collaboration des dernières années, ainsi que deux déjeuners gratuits au photographe présent lors de l'évènement, lequel agit gratuitement, le tout représentant plus ou moins cinquante (50) déjeuners gratuits.

#2016-11-386 - Confirmation du titre de propriété de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres – chemin Cartier (Voie publique)

Considérant que que la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres a la gestion du chemin Cartier, notamment au niveau de son entretien à l'année;

Considérant qu'une PARTIE du LOT numéro CINQ MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE QUATRE-VINGT-QUATRE (Ptie 5 276 084) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2, est utilisée par le public en général comme faisant partie de l'emprise du chemin Cartier;

Considérant que la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres n'a toujours pas, à ce jour, de titre de propriété dûment inscrit sur la partie de lot ci-dessus décrite;

Considérant que la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres a la gestion de ce chemin et, en vertu des dispositions de l'article 247.1 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., chapitre C-47.1), en est propriétaire parce qu'elle en avait la gestion au 31 décembre 2005 et antérieurement;

Considérant qu'il y a lieu de clarifier le titre de propriété de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres et, à cet égard, ladite Municipalité a requis et obtenu de la part de monsieur Michel Picard, arpenteur-géomètre, en date du 14 septembre 2016, sous le numéro 8835 de ses minutes, la description technique de la PARTIE du LOT numéro CINQ MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE QUATRE-VINGT-QUATRE (Ptie 5 276 084) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2, utilisée par le public en général comme faisant partie de l'emprise du chemin Cartier, le tout tel qu'il appert du document qui est déposé aux archives de la Municipalité;

Considérant qu'il y a lieu, conformément aux dispositions de l'article 247.1 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., chapitre C-47.1), de compléter le processus de clarification du titre de propriété de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres à l'égard de la PARTIE du LOT numéro CINQ MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE QUATRE-VINGT-QUATRE (Ptie 5 276 084) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2, utilisée par le public en général comme faisant partie de l'emprise du chemin Cartier;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par madame Céline Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

D'approuver la description technique et le plan l'accompagnant qui ont été préparés par monsieur Michel Picard, arpenteur-géomètre, en date du 14 septembre 2016, sous le numéro 8835 de ses minutes, comme étant la désignation de la PARTIE du LOT numéro CINQ MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE QUATRE-VINGT-QUATRE (Ptie 5 276 084) du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2, utilisée par le public en général comme faisant partie de l'emprise du chemin Cartier, dont la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres avait la gestion au 31 décembre 2005 et antérieurement, et ce, de manière à ce que ladite Municipalité accomplisse la procédure nécessaire pour confirmer son titre de propriété à l'égard de l'assiette de cette partie de lot, telle que désignée à cette description technique;

QUE le maire et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière ou son adjointe soient autorisés et ils le sont, par les présentes, à compléter et signer toutes les procédures nécessaires à la confirmation du titre de propriété de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres conformément à la loi, soit notamment mais sans limitation en signant et publiant les deux avis requis par la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., chapitre C-47.1) et en signant et publiant au bureau de la publicité des droits concerné la déclaration prévue à la même loi.

QUE la description technique et le plan l'accompagnant qui ont été préparés par monsieur Michel Picard, arpenteur-géomètre, en date du 14 septembre 2016, sous le numéro 8835 de ses minutes, soient déposés aux archives de la Municipalité.

#2016-11-387 – Dépôt du procès-verbal du 30 juin 2016 du comité de gestion de la bibliothèque municipale « Pour la suite du monde »

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer le procès-verbal du 30 juin 2016 du comité de gestion de la bibliothèque municipale « Pour la suite du monde ».

#2016-11-388 – Période de questions

La période de questions est ouverte à 20h26.

Les questions ayant toutes été répondues, la période de questions est fermée à 20h32.

#2016-11-389 – Levée de la séance ordinaire du 14 novembre 2016

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance ordinaire du 14 novembre 2016, à 20h32.

Dominic Tremblay, maire

**Pamela Harvey, directrice générale
et secrétaire-trésorière**

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent procès-verbal signifie que chacune des résolutions est réputée être signée individuellement.

Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 12 décembre 2016. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.